ART. 8 N° 376

## ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	
Adonté	

Adopte

## **AMENDEMENT**

N º 376

présenté par M. Véran

## **ARTICLE 8**

I. - À l'alinéa 31, substituer aux mots :

« mentionnés à l'article L. 213-1 ou L. 752-4 et les institutions mentionnées à l'article L. 922-4 »

les mots:

« et institutions mentionnés au deuxième alinéa du présent article ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 32, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »

les mots:

« au deuxième alinéa du présent article ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.